

Projet présenté par les députés :

Pierre Eckert,

Date de dépôt : 11 août 2020

Proposition de motion

Faire du télétravail une pratique régulière et généralisée dans le secteur privé

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le bouleversement que la pandémie du COVID-19 a représenté pour nos habitudes de mobilité, réduisant de moitié nos déplacements quotidiens en moyenne ;
- la reprise extrêmement forte des déplacements en voiture ou moto, dépassant fin juin le niveau de déplacements d'avant la crise ;
- que les transports représentent 40% des émissions de CO2 de la Suisse et sont donc principalement responsables du réchauffement climatique ;
- qu'outre les conséquences climatiques désastreuses du transport motorisé, ce dernier tue en moyenne une personne tous les deux jours en Suisse en 2019 ;
- que la pollution de l'air, dont le trafic motorisé est l'un des principaux responsables, tue prématurément 4000 personnes chaque année en Suisse ;
- que l'air pollué provoque environ 14'000 jours d'hospitalisation par an et fait ainsi enfler les dépenses sanitaires des ménages, déjà très élevées ;
- qu'à Genève, l'été 2019 a été marqué par les pics de pollution à l'ozone ;
- que la pollution sonore, dont le trafic motorisé est aussi l'un des principaux responsables, touche environ un million de personnes dans le pays ;
- que le COVID-19 nous a montré combien de déplacements motorisés superficiels sont réalisés au quotidien, alors que plus de 1,4 million de

Suisses ont travaillé depuis la maison pendant la période de semi-confinement ;

- que les sondages sont unanimes sur la popularité du télétravail, que la population souhaiterait pratiquer plus régulièrement, puisqu'il permet notamment de mieux concilier vies professionnelle et familiale ;
- que les avantages du télétravail pour les entreprises sont aussi clairs : augmentation de la motivation des employé.e.s et économies liées à la réduction de l'espace de bureaux nécessaire ;

invite le Conseil d'Etat

- à inciter fortement les entreprises actives à Genève à proposer la pratique régulière du télétravail à leurs employé.e.s ;
- à réaliser une large campagne d'information dans ce but ;
- à proposer et mettre en place d'autres mécanismes incitatifs pour convaincre les entreprises à introduire largement la pratique du télétravail dans leur quotidien ;
- à prévenir l'éventuelle dégradation des conditions de travail (manquements de l'employeur.euse dans son devoir d'assistance, abus tels que le passage vers une rémunération sur mandat plutôt que mensuelle, appels et communications hors des heures de bureau au mépris du droit à la déconnexion, flexibilisation à outrance des horaires de travail, etc.) par une sensibilisation accrue quant aux devoirs de l'employeur.euse ;
- à prévenir l'éventuelle dégradation des conditions de travail par la mise à disposition d'un modèle de convention de télétravail contenant une liste d'engagements de l'employeur.euse ;
- à prendre langue avec le Conseil fédéral pour qu'il entreprenne des démarches auprès des partenaires européens en vue d'assouplir le règlement dissuadant une personne résidente dans l'Union européenne de pratiquer le télétravail à plus de 25% à Genève.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député.e.s,

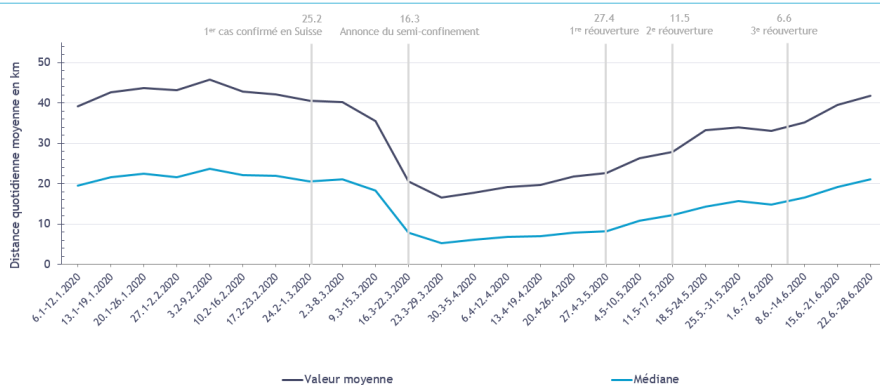
La pandémie de coronavirus a infecté des millions de personnes dans le monde, des dizaines de milliers de personnes en Suisse. Elle aura causé la mort de plus d'une centaine de milliers d'individus, dont près de 2000 morts en Suisse. Le personnel de santé a été mis à rude épreuve, les pénuries en matériel médical et d'hygiène étaient régulières et éprouvantes, de nombreuses entreprises ont mis la clef sous la porte et la crise économique va encore déployer ses effets. Les conséquences du coronavirus sont graves, multiples et vont nous accompagner pendant des années.

L'œil du cyclone est passé, il est venu le temps de panser les plaies, réparer les dégâts, reconstruire la société. Ce moment peut être celui du « back to business as usual ». Il peut aussi être, et doit devenir, un moment historique, l'opportunité de construire une société résiliente et de réaliser enfin la transition écologique qui s'est trop fait attendre. Les Vert.e.s vont tout faire pour que nous prenions collectivement cette voie, dont cette motion est un jalon. Elle vise à promouvoir la pratique du télétravail au sein des entreprises actives à Genève. Elle a été déposé conjointement avec un projet de loi visant à renforcer la pratique du télétravail dans le secteur public.

Le graphique ci-dessous décrit bien le bouleversement que la pandémie du COVID-19 a représenté pour nos habitudes de mobilité. Il s'agit de l'extrait d'une étude¹ de l'institut de recherche intervista menée sur un échantillon de plus de 2500 personnes en Suisse ayant autorisé le traçage quotidien de leurs déplacements. Les résultats sont pondérés en fonction de l'âge, du sexe et de la région pour assurer une certaine représentativité. Alors qu'en moyenne les Suisses parcouraient 40 km le 25 février, elles et ils en parcouraient moins de 20 suite à l'annonce du semi-confinement, le 16 mars dernier. La mobilité a augmenté graduellement depuis, pour atteindre le niveau d'avant la crise fin juin.

¹ <https://www.experimental.bfs.admin.ch/expstat/fr/home/methodes-innovation/mobil.html>

Distances quotidiennes moyennes par semaine en Suisse

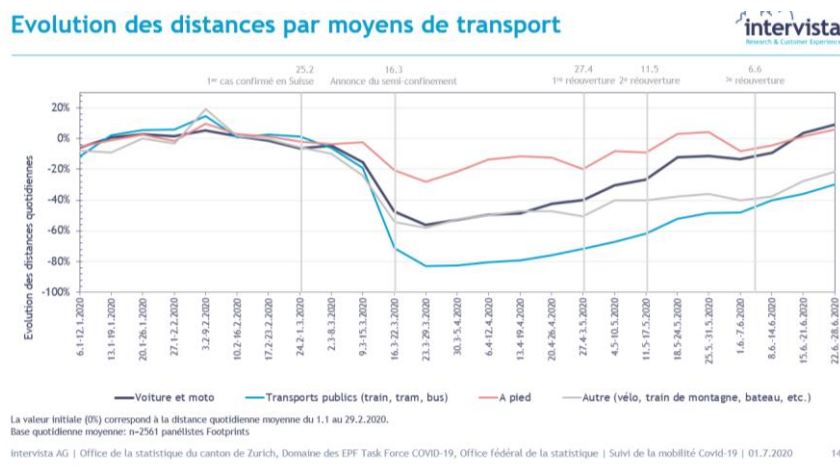


Base quotidienne moyenne: n=2561 panélistes Footprints

intervista AG | Office de la statistique du canton de Zurich, Domaine des EPF Task Force COVID-19, Office fédéral de la statistique | Suivi de la mobilité Covid-19 | 01.7.2020

10

Si l'on décortique à présent les comportements de mobilité en fonction du mode de transport, on constate de grandes disparités. Comme l'indique le graphique ci-dessous, les personnes se déplaçant à pied ont diminué de 25% le volume de leurs déplacements quotidiens au cœur de la crise. Les personnes à vélo, en voiture, à moto ou en transports publics ont diminué leurs déplacements de 60 à 80% à la fin mars en comparaison à début janvier. Les personnes circulant en voiture ou à moto se distinguent par une reprise beaucoup plus forte de leurs déplacements depuis lors, ce qui n'est pas le cas des personnes à vélo ou en transports publics. Fin juin, les personnes en transport individuel motorisé avaient dépassé le niveau de déplacement d'avant la crise. Cela s'explique certainement par le transfert modal tant redouté d'une partie des individus circulant en transports publics vers les voitures et motos.



Ce constat fait écho à un sondage réalisé à la mi-avril auprès de 1500 personnes et publié dans la presse.² Un quart des sondé.e.s compte moins utiliser les transports publics ou les taxis, de peur d’être contaminé.e.s. Parmi les individus âgés de moins de 30 ans, 26% compte utiliser plus souvent la voiture et 29% plus la moto.

Ces informations sont alarmantes. Les transports représentent 40% des émissions de CO₂ de la Suisse, en augmentation de 4% depuis 2000³ et sont donc principalement responsables du réchauffement climatique. Les conséquences néfastes du changement climatique sont connues et font partie intégrante de notre quotidien, en témoignent les épisodes caniculaires de 2018 et 2019. Les effets à long terme sont également très visibles avec notamment la diminution de 60% du volume total de nos glaciers depuis le milieu du XIXe siècle.⁴ Autant les épisodes de fortes chaleurs que la fonte des glaces, mais également du pergélisol, constituent des risques pour la population. Par ailleurs, rien qu’en Suisse, les coûts supplémentaires qu’engendrent ces phénomènes sont chiffrés à plusieurs milliards de francs

² <https://www.letemps.ch/suisse/apres-coronavirus-suisse-pourraient-fuir-transports-commun>

³ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiken/mobilitaet-verkehr.html>

⁴ <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse/rapport-technique.html>

par année de par l'accroissement des catastrophes naturelles, la baisse du tourisme hivernal et l'impact sur l'agriculture.

A part ces conséquences climatiques, les transports motorisés tuent. Tous les deux jours en moyenne une personne est décédée sur la route en Suisse en 2019.⁵ De plus, on estime que la pollution de l'air tue prématurément 4000 personnes chaque année en Suisse. Le trafic motorisé en est l'un des principaux responsables. Emetteur d'oxydes d'azote, de poussières fines, de composés organiques volatils et de suie, il provoque ou aggrave affections des voies respiratoires et maladies cardiovasculaires. Selon un récent rapport, l'air pollué provoque environ 14'000 jours d'hospitalisation par an pour des maladies du système cardiovasculaire et des voies respiratoires, avec les conséquences financières que l'on connaît sur notre système de santé.⁶

A Genève, l'été 2019 a été marqué par les pics de pollution à l'ozone. Les seuils fédéraux concernant le taux d'ozone ont été franchis durant 160 heures au centre-ville en 2018 et près de 400 fois dans la périphérie et en campagne, ce qui correspond à environ 80 journées !⁷

Le bruit provoqué par le trafic motorisé est également très problématique : il cause stress, affecte le sommeil et augmente le risque d'AVC. Alors que cette pollution sonore touche environ un million de personnes dans le pays, il est calculé que près de 47'000 années de vie en bonne santé sont perdues en conséquence.⁸

On le voit, il est plus que temps de prendre les mesures nécessaires à la baisse du trafic routier, en particulier des transports individuels motorisés. Et s'il y a une bonne leçon que nous pouvons tirer de la crise que nous avons traversée, c'est que le télétravail permet une réduction importante des déplacements motorisés et qu'il peut être bien plus largement pratiqué à l'avenir.

Pendant le semi-confinement, plus de 1,4 million de Suisses ont travaillé depuis la maison.⁹ Selon un sondage réalisé auprès de 1126 personnes, 79% des personnes interrogées sont prêtes à poursuivre le télétravail après la

⁵ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/mobilite-transport/accidents-impact-environnement/accidents-transport/route.html>

⁶ <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/air/en-bref.html#2018695870>

⁷ <https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/geneve-maintient-alerte-pollution-air/story/10127835>

⁸ <https://www.letemps.ch/suisse/suisse-negligente-face-bruit-traffic>

⁹ <https://www.tdg.ch/la-gestion-du-teletravail-vire-au-casse-tete-politique-426836699008>

pandémie, au moins en partie, et 89% estiment que les entreprises doivent encourager ce mode de fonctionnement. Parmi les sondé.e.s, 78% considèrent que le temps gagné sur les déplacements peut être utilisé de manière judicieuse pour la vie privée, 61% affirment que cela permet une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie de famille. Enfin, 60% des individus se sont sentis moins stressés.¹⁰ Une autre enquête, réalisée en mars auprès de plus 1000 personnes par Columbus Consulting arrive à une popularité du télétravail similaire : 80% des employé.e.s souhaitent des options de télétravail plus fréquentes à l'avenir.¹¹ Selon une troisième étude, du cabinet d'audit Deloitte, la majorité des 1500 personnes interrogées a déclaré n'avoir pas été moins productive à domicile. Plus de quatre personnes sur dix estiment même avoir gagné en efficacité.¹²

Dans un rapport paru en 2017, l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Eurofound arrivaient aux mêmes conclusions et recommandaient d'augmenter la part de télétravail. Outre la réduction des déplacements et la meilleure conciliation entre vies professionnelle et familiale, ces organisations insistaient sur les avantages pour les entreprises : augmentation de la motivation des employé.e.s et économies potentielles liées à la réduction de l'espace de bureaux nécessaire.¹³ A ce propos, une étude de Crédit Suisse esquisse trois scénarios suite à la crise sanitaire : le premier table sur une baisse de la demande en location de surfaces de bureau de 5%, le second, privilégié par les expert.e.s, attend une baisse de 15% à long-terme, ou de 25% dans le meilleur des cas.¹⁴ Outre les économies pour les entreprises, une réduction des surfaces commerciales signifierait plus de surfaces pour le logement et moins d'emprise sur les terres agricoles et les espaces naturels.

Le nombre d'entreprises en Suisse ayant compris les avantages du télétravail pour elles et leurs employé.e.s est très faible. Avant la crise, un quart des personnes actives télétravaillaient à domicile de manière occasionnelle, autrement dit « au moins une fois par mois ». Mais seulement 3% des personnes actives le faisaient de manière habituelle, soit pendant plus de 50%

¹⁰ <https://www.letemps.ch/suisse/teletravail-apprecie-limites>

¹¹ <https://www.letemps.ch/economie/teletravail-grand-basculement>

¹² <https://www2.deloitte.com/ch/fr/pages/press-releases/articles/wie-covid-19-unseren-alltag-beeinflusst-home-office-schub.html>

¹³ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_544225.pdf

¹⁴ <https://www.letemps.ch/economie/bureaux-jeux-chaises-musicales-se-preparent>

de leur activité.¹⁵ A titre comparatif, ce chiffre s'élevait à 17% en 2015 en moyenne dans l'Union européenne, la palme étant remportée par le Danemark (38%). La pratique régulière du télétravail est encore très faible en Suisse, en grande partie pour des raisons culturelles.¹⁶

La marge d'amélioration est donc très élevée et il est temps de faire du télétravail une pratique répandue et régulière, mais pas à n'importe quel prix. Les expert.e.s relèvent quelques risques pour les employé.e.s : manquements de l'employeur.euse dans son devoir d'assistance (ergonomie du travail à domicile), abus tels que le passage vers une rémunération sur mandat plutôt que mensuelle, appels et communications hors des heures de bureau au mépris du droit à la déconnexion, flexibilisation à outrance des horaires de travail et tendance à travailler plus longtemps. Pour limiter ces risques, des cautions doivent être mises dans le cadre légal. Une intervention parlementaire demande à ce titre au Conseil fédéral de créer des «contrats de télétravail».¹⁷

L'inégalité dans l'accès au télétravail doit être aussi relevée, notamment pour les ménages avec des enfants gardés à domicile. L'inégalité dans l'accès est également nette pour les frontalier.e.s : toute personne employée en Suisse qui souhaite travailler 25% ou plus de la totalité de ses heures à son domicile dans un pays européen est assujettie au régime et au taux de la sécurité sociale de son pays de domicile. Cette disposition figurant dans un règlement européen a été suspendue pendant la crise du coronavirus mais est à nouveau en vigueur, au détriment des plus de 80'000 frontalier.e.s que compte Genève.¹⁸

Au début de la crise de COVID-19, de nombreuses entreprises ont dû mettre en place, dans l'urgence, l'infrastructure informatique manquante pour permettre à leurs employé.e.s de télétravailler. L'effort ayant déjà été consenti, il s'agit maintenant d'en profiter. De plus, dans un canton comme Genève, où

¹⁵ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/culture-medias-societe-information-sport/societe-information/indicateurs-generaux/economie-nationale/teletravail.html>

¹⁶ https://www.swissinfo.ch/fre/futur-du-travail_la-crise-du-coronavirus-devrait-profiter-au-t%C3%A9l%C3%A9travail--mais-sans-r%C3%A9volution/45773894

¹⁷ <https://www.tdg.ch/la-gestion-du-teletravail-vire-au-casse-tete-politique-426836699008>

¹⁸ https://www.swissinfo.ch/fre/march%C3%A9-du-travail_le-t%C3%A9l%C3%A9travail-des-frontaliers-frein%C3%A9-par-un-r%C3%A8glement-europ%C3%A9en/45852146

le secteur tertiaire prédomine, une grande part des travailleurs.euses peut exercer son métier à distance. Dans ce but, la présente motion vise à accélérer la pratique régulière et généralisée du télétravail dans le secteur privé. Elle invite le Conseil d'Etat à inciter fortement les entreprises actives à Genève à proposer la pratique régulière du télétravail à leurs employé.e.s, à réaliser une large campagne d'information dans ce but et à mettre en place d'autres mécanismes incitatifs.

L'un de ces mécanismes pourrait être de créer des cellules de travail décentralisées gérées par l'entreprise ou utilisant des espaces de coworking. Cela autorise celles et ceux qui le souhaitent de ne pas travailler à domicile tout en diminuant fortement les distances parcourues. La combinaison de partage du temps de travail entre l'entreprise mère, des espaces partagés et le domicile permet de concilier harmonieusement la vie professionnelle, sociale et familiale. En France, ce type d'emplacement s'appelle un "tiers-lieux", comme par exemple le projet it77.fr¹⁹ qui permet aux gens de l'Est parisien de travailler à proximité de chez eux dans un tiers-lieu, plutôt que de par exemple faire 5 heures de trajets par jour pour aller à la Défense (Ouest), cofinancé par les collectivités et les employeurs.

La motion invite également l'exécutif à rester attentif aux éventuels risques pour les employé.e.s en termes de conditions de travail en rappelant aux entreprises leurs devoirs en la matière et en les incitant à signer une convention de télétravail comportant certaines garanties en termes de conditions de travail. Enfin, pour résoudre le problème concernant les employé.e.s frontalier.e.s, la présente motion invite le Conseil d'Etat à prendre langue avec le Conseil fédéral pour qu'il entreprenne des démarches auprès des partenaires européens en vue d'assouplir le règlement dissuadant une personne résidente dans l'Union européenne de pratiquer le télétravail à plus de 25% à Genève.

Compte-tenu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les député.e.s, à accepter cette motion pour faire du télétravail une réalité vécue au quotidien dans les entreprises genevoises.

¹⁹ Lien : <http://www.it77.fr/>